DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

DE LA COMMUNE DE IOUAC

DEPARTEMENT : **HAUTE VIENNE**

SEANCE DU 30 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux le trente mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BOUX Michel, Maire

Nombre de membres afférents au Conseil :	10
Nombres de membres en exercice :	10
Nombre de membres ayant délibéré :	09
Pour:	09
Contre:	00
Abstention:	00

<u>Présents</u>: Mesdames: LAFOND, MAYET, HOYLAND, GABILLET

Messieurs_: BOUX, GARNIER, LITTNER, MARCHADIER

Absents: Monsieur LEZEAUD

Un pouvoir de Monsieur GUERRIER à Madame LAFOND

Secrétaire de séance : Madame LAFOND

Date de convocation : 23/03/2022

<u>DELIBERATION : PHOTOVOLTAIQUES DU CHERBOIS AVEC DEMANDE D'AVIS</u> FAVORABLE ORGANISSE PAR LE COM-COM

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du projet de centrale photovoltaïque de la zone du Cherbois que souhaite développer la société EOLFI opérateur spécialisé en Energie renouvelable sur la commune de Jouac.

Le conseil municipal émet un avis favorable avec 1 abstention et 8 pour à la délivrance du permis de construire de la centrale solaire photovoltaïque au sol plus partie flottante, aux lieux – dit « Le Cherbois » sur le territoire de la commune de Jouac.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits Et ont signé au registre les membres présents Pour extrait certifié conforme A JOUAC, le 30 mars 2022



Le Maire, Monsieur BOUX Michel

